

*Pôle communication*

Jeudi 18 février 2020



## INFO PRESSE

### **Vaccination des personnes accueillies dans des Ephad et autres établissements d'hébergement pour personnes âgées**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie vaccinale, la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) du gouvernement poursuit le déploiement de la campagne de vaccination contre le Covid-19.

Aussi, depuis la fin du mois de janvier, des réunions d'information se déroulent en province Sud, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ephad), les établissements d'accueil pour personnes âgées non médicalisés (foyers logement), les familles d'accueil pour personnes âgées, et le centre d'accueil de jour (CAJ) Edouard-Trubert de Nouméa.

Ces réunions sont animées par des équipes pluridisciplinaires de médecins, d'agents provinciaux, de la Cafat ou de la DASS en fonction des lieux de visite. Leur objectif est d'expliquer la stratégie vaccinale du gouvernement et ses différentes phases, d'organiser le recueil du formulaire de consentement et la prise des rendez-vous.

La vaccination débutera dans la semaine du 22 février, pour les personnes qui se seront déclarées volontaires. Au total, près de 1 340 personnes (personnes âgées et personnel encadrant) sont recensées prioritaires à la vaccination au sein des établissements accueillant des personnes âgées en province Sud.

#### **Comment s'effectuera la vaccination en province Sud ?**

Les médecins et infirmières qui effectueront la vaccination dans ces établissements ont tous été formés au Médipôle début février. Hormis le matériel dédié à la vaccination qui leur est fourni, ils doivent tous être détenteurs d'une trousse d'urgence comprenant au moins un stylo d'adrénaline pour intervenir en cas de choc allergique.

1. **Dans les Ephad de la province Sud**, la vaccination sera effectuée dans une salle de soins de l'établissement par le médecin coordinateur et un infirmier de l'établissement.

2. **Dans les foyers logement situés sur Nouméa et au centre d'accueil de jour Edouard-Trubert de Nouméa**, la vaccination sera effectuée au sein de l'établissement par un médecin et un infirmier de la Cafat. Pour les structures situées en dehors de Nouméa, une équipe médicale de la province Sud se déplacera dans l'établissement.
3. **Les familles d'accueil pour personnes âgées situées en province Sud** auront la possibilité de se rendre dans un centre de vaccination dédié (sur rendez-vous), ou bien, pour les personnes à mobilité réduite, de recevoir une équipe médicale mobile qui les vaccinera à domicile.

**Personnes prioritaires en province Sud dans les établissements pour personnes âgées (personnes âgées et personnel encadrant)**

| <b>Lieux d'accueil</b>          | <b>Total</b> |
|---------------------------------|--------------|
| Ephad                           | 750          |
| Foyers et Ephad non médicalisés | 380          |
| Familles d'accueil              | 210          |
| Total                           | 1 340        |

**Que se passera t-il en province Nord et dans les Îles ?**

En province Nord, on dénombre six familles d'accueil et un Ephad, portant à environ 80 (personnes âgées et personnel encadrant) le nombre de personnes qui sont prioritaires à la vaccination. Des réunions d'information seront programmées dans les prochaines semaines.

Concernant la province des Îles, aucune structure n'est agréée en application de la délibération n°35/CP du 7 octobre 2010 relative à l'organisation de l'action sociale et médico-sociale.

Pour rappel, la vaccination contre le Covid-19 en Nouvelle-Calédonie a débuté mercredi 20 janvier. Elle est gratuite, non obligatoire, sécurisée et nécessite deux injections à 21 jours d'intervalle. Elle concerne, dans un premier temps, les professionnels en première ligne, les voyageurs pour motifs impérieux, les résidents et personnels des maisons de retraite et les personnes âgées de 75 ans et plus.

En savoir plus : [gouv.nc/vaccination](http://gouv.nc/vaccination)